



Boulogne, le 14 octobre 2024

**IFPASS INSTITUT DE LA FORMATION DE LA  
PROFESSION DE L ASSURANCE**  
Monsieur LAURENT ARACHTINGI  
172 - 174 RUE DE LA REPUBLIQUE  
92800 PUTEAUX

**Réf :** Numéro de dossier CN\_2024\_05311

**Objet :** Décision favorable à la demande de renouvellement de certification et envoi du certificat Qualiopi

Monsieur LAURENT ARACHTINGI,

J'ai le plaisir de vous informer de la décision favorable de votre demande de certification, ainsi je vous accorde la certification Qualiopi. Vous trouverez, en pièce jointe, votre certificat.

Cette certification est valable 3 ans soit du 13/10/2024 au 12/10/2027.

Elle atteste du respect des exigences du Référentiel National Qualité Qualiopi.

Durant cette période, nous vous rappelons que vous devez porter à notre connaissance, dans les meilleurs délais, toute information relative à des changements majeurs qui surviendraient au sein de votre structure.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et restons bien entendu à votre disposition pour toute information.

Veuillez recevoir, Monsieur LAURENT ARACHTINGI, l'assurance de notre considération distinguée.

Emmanuel CLEMENT MONDOLONI  
Président ISQ Certification

# Certificat

## des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N°2410\_CN\_05311 - V.1

Début de validité de la certification : 13/10/2024

Echéance de la certification : 12/10/2027

Date d'émission du certificat : 14/10/2024

ISQ Certification certifie que

### **IFPASS INSTITUT DE LA FORMATION DE LA PROFESSION DE L ASSURANCE**

**172 - 174 RUE DE LA REPUBLIQUE 92800 PUTEAUX**

SIREN : **784202756**

NAF : **8559A**

Numéro de Déclaration d'activité : **11921663792**

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ Certification, version en vigueur

#### **Pour la(es) catégorie(s) d'actions concourant au développement des compétences suivante(s) :**

- Les actions de formation
- Les bilans de compétences
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Les actions de formation par apprentissage

**Le détail des sites inclus dans le périmètre de la certification est précisé en annexe.**

Emmanuel CLEMENT MONDOLONI  
Président, ISQ Certification



# Certificat

## des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N°2410\_CN\_05311 - V.1

### Annexe

#### Les sites inclus dans le périmètre de la certification :

IFPASS INSTITUT DE LA FORMATION DE LA PROFESSION DE L ASSURANCE - 172 - 174 RUE DE LA REPUBLIQUE 92800 PUTEAUX  
MARSEILLE - 29 BOULEVARD V DELPUECH 13006 MARSEILLE  
STRASBOURG - CHAMBRE DES METIERS D'ALSACE 30 AVENUE DE L'EUROPE CS 10011 SCHILTIGHEIM 67013 STRASBOURG CEDEX  
IFPASS NIORT - 1 RUE DE L'INDUSTRIE 79000 NIORT  
BORDEAUX - 1 RUE DU PRINCE NOIR 33310 LORMONT  
LYON - 12 AVENUE DES SAULES 69600 OULLINS-PIERRE-BENITE